

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoît, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoît à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bègles - Contrat de partenariat de recherche sur le site de Clos de Hilde pour
une expérimentation de biostation et sollicitation d'aide de l'Agence de l'Eau
Adour Garonne - Décision - Autorisation**

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Cub procède aujourd'hui, conformément aux objectifs fixés dans son agenda 21, au suivi de certaines substances présentes dans les effluents urbains, substances définies comme des micropolluants (métaux lourds, pesticides, phtalates, benzène...), sans que les systèmes de traitement des eaux usées ne soient actuellement dimensionnés pour les éliminer.

L'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (Irstea) a mis en place un programme collaboratif dénommé Biotrytis financé en partie par l'Office Naturel de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2013, afin d'exécuter un programme de recherche sur l'usage de plantes supérieures en traitement supplémentaire des eaux usées avec pour objectif la réduction des flux de macro et micro polluants vers les eaux de surface. Ce projet, regroupe le CNRS et Irstea.

Afin de mieux connaître les mécanismes de dépollution utilisés par les zones de rejet végétalisées, en scrutant le comportement du sol, des plantes et de l'eau en matière d'abattement de pollution, que ce soit sur les paramètres physico-chimiques traditionnels ou sur les micropolluants, l'Irstea propose l'implantation d'un poste de traitement sur le site d'une station d'épuration.

L'objectif est d'étudier les performances de traitement de différents procédés de traitements supplémentaires extensifs de type Zones de Rejet Végétalisées (ZRV).

La Cub est propriétaire d'une parcelle de terrain sise rue Louis Blériot, sur le site de la station d'épuration de Clos de Hilde à Bègles et propose l'implantation du pilote sur cette parcelle.

Cet emplacement présente des caractéristiques uniques qui permettent de mener un programme expérimental inédit. En effet, l'accès à des eaux usées traitées et l'espace disponible (environ 3 000 m²) permettent de comparer simultanément plusieurs procédés, à une échelle permettant d'obtenir des résultats représentatifs et opérationnels.

L'Irstea a sollicité la Cub afin de pouvoir occuper temporairement cette parcelle à usage de recherche, sur laquelle la Cub s'engage à implanter un pilote de traitement «biostation».

Etant elle-même intégrée dans le programme, une convention de programme de recherche jointe en annexe au présent rapport précise les engagements de chaque partie ainsi que les financements.

Le programme de recherche a pour objectif :

- d'établir une collaboration entre les parties et de définir les droits et obligations pendant le programme,
- de fixer les termes sur les résultats obtenus,
- d'effectuer une mise à disposition à titre précaire et révocable de la parcelle sur le site de la station Clos de Hilde,
- de définir les modalités de mise en œuvre des pilotes,
- la mise à disposition du terrain et la réalisation des travaux rendus nécessaires pour le programme de recherche.

La convention est conclue pour une durée de six (6) ans.

Conformément au plan de financement du programme, les parties supporteront individuellement toutes les dépenses liées à leur part de réalisation du programme. Il n'est prévu aucun flux financier entre l'Irstea et La Cub.

Les montants détaillés de la participation de chacune des parties sont répartis dans le tableau de l'annexe 2 du présent rapport.

La Cub assurera la maîtrise d'ouvrage, financera la maîtrise d'oeuvre, les travaux et l'entretien de l'installation pendant la durée du contrat.

Irstea assurera la fourniture et l'installation des capteurs et l'activité de recherche pendant la durée du contrat.

Pour l'année 2014, la Cub financera la réalisation de travaux à hauteur de 530 936,45 € HT. Le projet représente pour la Cub un montant total de 543 478,26 € HT, soit 652 173,91 € TTC.

La Cub sollicitera une subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour ce programme à hauteur de 25 %.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code des collectivités territoriales,

VU la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,

VU le code de la propriété intellectuelle,

VU le code des marchés publics et notamment son article 3.6,

VU l'agenda 21 de la Cub,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 25 juin 2013,

VU l'accord de l'Office Naturel de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) signé le 17 octobre 2012 - Action 46 - Sous section 2,

VU le projet de contrat annexé à la présente délibération,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il est de l'intérêt de la Cub de pouvoir s'associer au programme collaboratif Biotrytis mené par l'Irstea de recherche sur l'usage de plantes supérieures en traitement supplémentaire des eaux usées par la mise en place d'un pilote sur le site de Clos de Hilde,

Que l'opération fera l'objet d'une sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes du contrat avec l'Irstea ci-annexé,

Article 2 : D'autoriser M. le président à signer le contrat ci-annexé,

Article 3 : D'autoriser M. le président à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau pour ce programme,

Article 4 : D'autoriser M. le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 5 : La dépense résultant du présent contrat sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Assainissement sur le code opération -21P010.O005 - Clos de Hilde - Biostation-Nature analytique - 2315 Immos. corporelles en cours - Installations, matériel et outillage technique.

Article 6 : La recette résultant de la subvention sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Assainissement sur le code opération 21 P006 - O007 - Agence de l'eau - 1311 - Subventions d'équipement - Etat et établissements nationaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
Par délégation,
La Vice-présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2014

Mme. ANNE-LISE JACQUET